

## **Communiqué de presse**

### **L'ENSM rappelle l'avenir de ses sites**

L'avenir de l'Ecole nationale supérieure maritime (ENSM), placée sous la tutelle du Ministre chargé de la mer, a fait l'objet d'un point de l'ordre du jour du Comité interministériel de la mer qui s'est tenu le 17 novembre 2017 à Brest.

Il a été décidé que pour dispenser les formations répondant au besoin des acteurs de l'économie, l'ENSM se concentrera sur les deux sites du Havre (siège social) et de Marseille, Nantes et Saint-Malo devenant des antennes après déménagement dans des locaux neufs.

Le contrat d'objectifs et de performance 2018-2022 de l'établissement qui constitue la feuille de route de l'établissement pour les cinq années à venir, en détaille les modalités de mise en œuvre. Le document sera signé dans les semaines qui viennent par la Ministre Elisabeth Borne.

Les trois premières années du cursus ingénieur navigant continueront à s'effectuer à Marseille, où l'ENSM dispose d'une équipe d'enseignants de grande qualité, s'appuyant sur des moyens pédagogiques performants dont une centrale vapeur unique en France, ainsi que des simulateurs de navigation de dernière génération.

[www.supmaritime.fr](http://www.supmaritime.fr)

**Contact presse** : Muriel Mironneau +33 (0)6 09 85 49 14 / +33 (0)9 70 00 03 05 [muriel.mironneau@supmaritime.fr](mailto:muriel.mironneau@supmaritime.fr)

